

# 2024

## PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Rapport annuel  
sur le prix et la qualité  
du service public

---





## ÉDITO

Soucieux de répondre aux besoins de ses habitants et de limiter les efforts financiers demandés à ces derniers, notre établissement se doit de veiller à la performance du service apporté. C'est particulièrement le cas pour le service de collecte des déchets ménagers et assimilés pour lequel nous affectons le plus de moyens.

Si nous avons encore connu quelques dysfonctionnements en cours d'année en matière de collecte en porte à porte, nous avons veillé à limiter l'impact de ces derniers en renforçant la pression sur notre prestataire.

Parallèlement nous faisons le constat que globalement nos concitoyens font des efforts en matière de production de déchets collectés en porte à porte avec une baisse régulière depuis plusieurs années du volume d'ordures ménagères résiduelles collectées et une stabilisation des déchets triés soit une baisse globale de déchets collectés.

Je tiens à remercier nos habitants pour cet effort.

Cette dynamique est cependant limitée par une hausse sensible des déchets accueillis en déchèterie liée notamment aux tonnages conséquents déposés par les artisans et autres entreprises du bâtiment. Refuser de tels déchets pourrait réduire fortement les tonnages collectés mais aussi nous exposer à la multiplication des dépôts sauvages, solutions de facilité auxquelles nous sommes actuellement peu exposés.

Pour les années à venir, un nouveau chantier s'ouvre. C'est celui de la prévention, le meilleur déchets étant celui qui n'est pas produit... Pendant de nombreuses années, nous avons laissé le Syndicat des Déchets du Centre Yonne mener cette démarche avec de moins en moins d'actions sur notre territoire.

C'est pourquoi, nous avons fait le choix en 2024, de reprendre notre indépendance.

Cela se concrétisera par l'élaboration durant les 2 prochaines années de notre programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Ce sera l'occasion d'être plus présent auprès de nos habitants, quel que soit leur âge, pour diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention des déchets.

La gestion de nos poubelles est une responsabilité collective. Notre environnement est aujourd'hui menacé par nos déchets : chaque individu peut agir pour en réduire l'impact.



Yves DELOT  
Président de la Communauté  
de communes Serein et Armance

# SEREIN & ARMANCE

29 COMMUNES

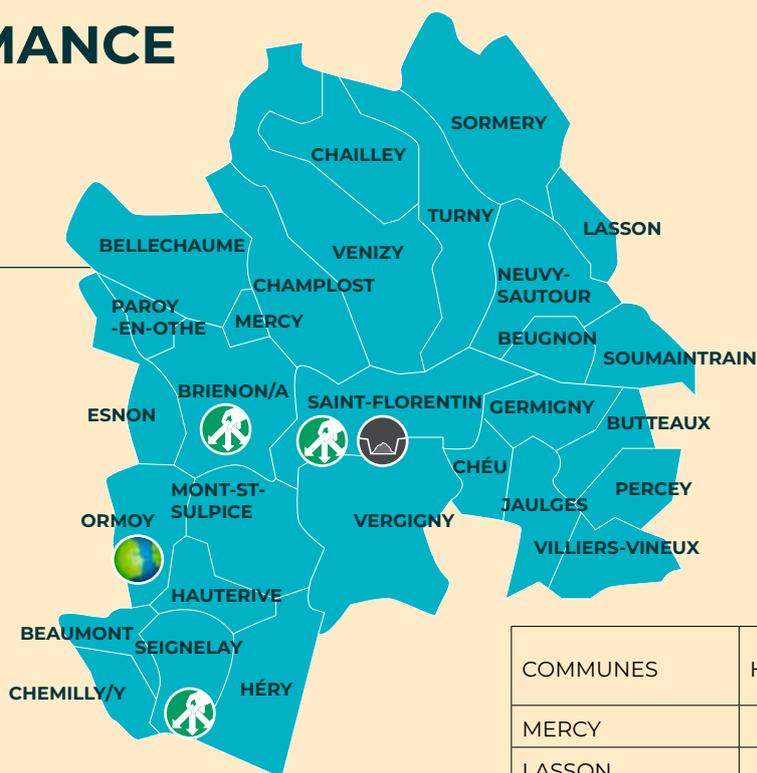
23 421 habitants

INSEE 2022

 Centre de tri  
Coved

 ISDND

 Déchèterie



COMMUNES	HABITANTS
MERCY	77
LASSON	142
PAROY-EN-OTHE	154
SOUMAINTRAIN	212
PERCEY	248
BUTTEAUX	255
VILLIERS-VINEUX	282
BEUGNON	286
ESNON	386
SORMERY	386
HAUTERIVE	393
JAULGES	431
BELLECHAUME	437
CHAILLEY	525
GERMIGNY	531
CHÉU	532
BEAUMONT	620
TURNY	650
ORMOY	650
CHAMPLOST	779
MONT-ST-SULPICE	783
VENIZY	846
NEUVY-SAUTOUR	881
CHEMILLY /Y	895
SEIGNELAY	1 460
VERGIGNY	1 501
HÉRY	1 789
BRIENON/A	3 060
SAINT-FLORENTIN	4 230

## SOMMAIRE PRÉSENTATION

- 1• LA COMPÉTENCE DÉCHETS
- 2• LES FAITS MARQUANTS 2024

## INDICATEURS TECHNIQUES

### LES COLLECTES

- 3• Collecte des OMr
- 4• Collecte sélective des déchets recyclables
- 5• Collecte en déchèterie

### LE TRAITEMENT

- 6• Indicateurs de traitement
- 7• De la collecte à la valorisation

### LA PRÉVENTION

- 8• Actions du SDCY
- 9• Actions de la CCSA

## INDICATEURS FINANCIERS

### LES MOYENS FINANCIERS

- 10• Les sources de coût
- 11• Analyse financière globale

## CONCLUSION

- 12• Bilan 2024 et perspectives 2025



# PRÉSENTATION

## 1• LA COMPÉTENCE DÉCHETS

Selon les dispositions de l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales), la Communauté de communes Serein et Armance exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Cela comprend :

- La collecte en porte à porte ou en point d'apport volontaire des Ordures ménagères et assimilés résiduels (OMr) et des déchets recyclables.
- La collecte en déchèteries.

Le traitement comprend l'orientation des déchets recyclables vers des filière de valorisation via :

- une étape de tri complémentaire (déchets recyclables collectés en porte à porte notamment) – site d'Ormoy ;
- directement des filières structurées (déchets issus des déchèteries principalement).

Le traitement des déchets ultimes est réalisé principalement par l'enfouissement dans une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) – site de Saint Florentin

À cela s'ajoute les actions de prévention pour la réduction du volume de déchets, ainsi que les démarches d'information et de sensibilisation de publics divers pour améliorer le geste de tri et réduire le volume de déchets ultime (dont le compostage à domicile).

-----

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité, et peut permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

## 2• LES FAITS MARQUANTS

### Les biodéchets

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) de 2020, le tri à la source des biodéchets est généralisé pour tous les particuliers et les professionnels. C'est donc aux collectivités territoriales, qui ont pour compétence la gestion des déchets, de proposer des solutions pour pouvoir trier les restes alimentaires et les valoriser par la suite.

### Les composteurs

La vente de composteurs par la Communauté de Communes se fait sur présentation d'un justificatif de domicile. Après retrait d'un bon à l'accueil de la CCSA, les administrés récupèrent leur composteur à la déchèterie de Saint-Florentin. Chaque composteur est distribué avec un bio seau (afin d'amener les restes alimentaires jusqu'au composteur) et un guide sur la pratique du compostage.

**198** composteurs ont été distribués sur l'année 2024.



# INDICATEURS TECHNIQUES



## 3• COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS RÉSIDUELS

Les OMr désignent les déchets non recyclables. Cette fraction de déchets est déposée dans les « sacs noirs ».

### Collecte et gestion

La collecte s'effectue en porte-à-porte.

La société ASTRADEC est le prestataire chargé d'effectuer la collecte. Le nombre de ramassages est adapté aux caractéristiques des territoires. La collecte est réalisée une à deux fois par semaine à Saint-Florentin et Briennon/A et tous les 15 jours dans les autres communes.

COMMUNES	COLLECTES	
Chemilly/Yonne, Hauterive, Seignelay	lundi	Semaines paires
Avrolles-Frévaux, les Buissons, les Drillons, Champlandry	mardi	
Bligny-en-Othe, Champlost, Venizy	mercredi	
Chailley, Lasson, Turny, Sormery	jeudi	
Beugnon, Chéu, Germigny, Soumaintrain	vendredi	
Beaumont, Héry, Mont-Saint-Sulpice	lundi	Semaines impaires
Vergigny	mercredi	
Butteaux, Jaulges, Neuvy-Sautour, Percey, Villiers-Vineux	jeudi	
Bellechaume, Eson, Mercy, Ormoy, Paroy-en-Othe	vendredi	
Saint-Florentin extérieur	mardi	Chaque semaine
Briennon/A extérieur, Briennon/A centre + immeubles collectifs	mercredi	
Saint-Florentin centre + immeubles collectifs	mardi et vendredi	

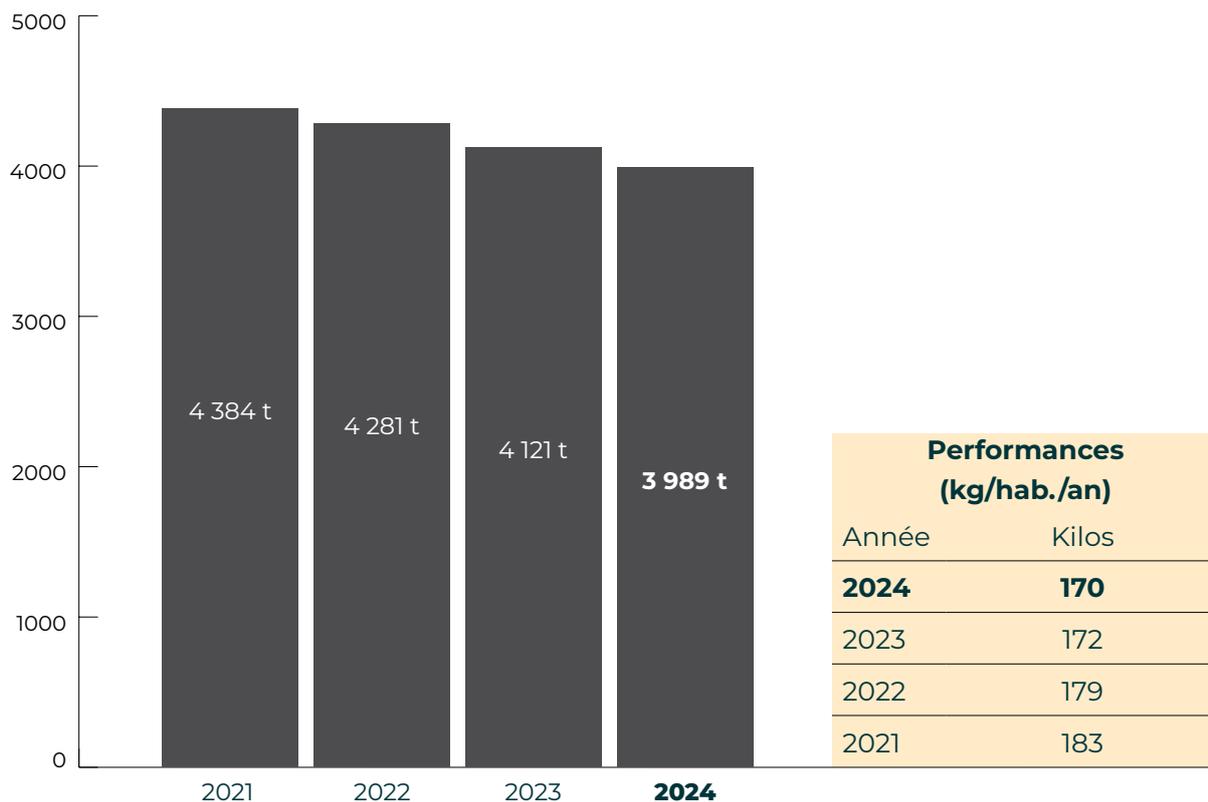
### Filières de traitement

Les OMr sont acheminées vers l'installation de stockage de déchets non dangereux (IS-DND) de Saint Florentin qui est un site classé pour la protection de l'environnement où sont enfouis les déchets non dangereux. Le centre de stockage de Saint-Florentin est doté d'une « wagabox » qui valorise une partie de ces déchets ultimes sous forme de biométhane, substitut renouvelable du gaz naturel.

### Tonnages collectés

Le tableau ci-dessous met en évidence une baisse régulière du tonnage d'OMr :

- - 3,2 % par rapport à 2023
- - 9 % depuis 2021.





## 4• COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLABLES

On distingue plusieurs flux :

1. Les emballages ménagers : bouteilles, flacons, sacs, tubes de dentifrice, pots et barquettes en plastique ; conserves, cannettes, aérosols et bidons métalliques ; emballages en cartonnette (paquets de gâteaux, boîtes à oeufs...) ; papiers, journaux, magazines.
2. Le verre : pots, bocaux, flacons et bouteilles.
3. Le textile : vêtements, linge de maison, jouets en tissu, chaussures, petite maroquinerie (ceinture, sac à main, portemonnaie, etc).

### Collecte et gestion

- Emballages et papiers sont déposés dans les « sacs jaunes » et collectés en porte-à-porte par le service Déchets de la CCSA. La fréquence des collectes varie en fonction de la densité de l'habitat : un passage par semaine dans le centre-ville de Saint-Florentin et Briennon/A ; un passage tous les 15 jours dans les autres communes et les extérieurs de Saint-Florentin et Briennon/A.

COMMUNES	COLLECTES	
Bligny-en-Othe, Briennon/A extérieur, Mont-Saint-Sulpice	lundi	Semaines paires
Chéu, Jaulges, Percey, Villiers-Vineux	mardi	
Lasson, Neuvy-Sautour, Sormery	mercredi	
Saint-Florentin extérieur	jeudi	
Beaumont, Héry, Ormoy	vendredi	
Champlost, Chemilly/Yonne, Venizy	lundi	Semaines impaires
Bellechaume, Eson, Mercy, Paroy-en-Othe	mardi	
Beugnon, Champlandry - Les Drillons - Les Buissons, Butteaux, Germigny, Soumaintrain	mercredi	
Hauterive, Vergigny	jeudi	
Avrolles-Frévaux, Chailley, Seignelay, Turny	vendredi	
Briennon/A centre + immeubles collectifs	lundi	Chaque semaine
Saint-Florentin centre + immeubles collectifs	jeudi	

- Verre et textiles sont déposés en points d'apport volontaire. Tous les 15 jours, la société Gachon assure la collecte du verre. La structure Le Relais réalise celle du textile.

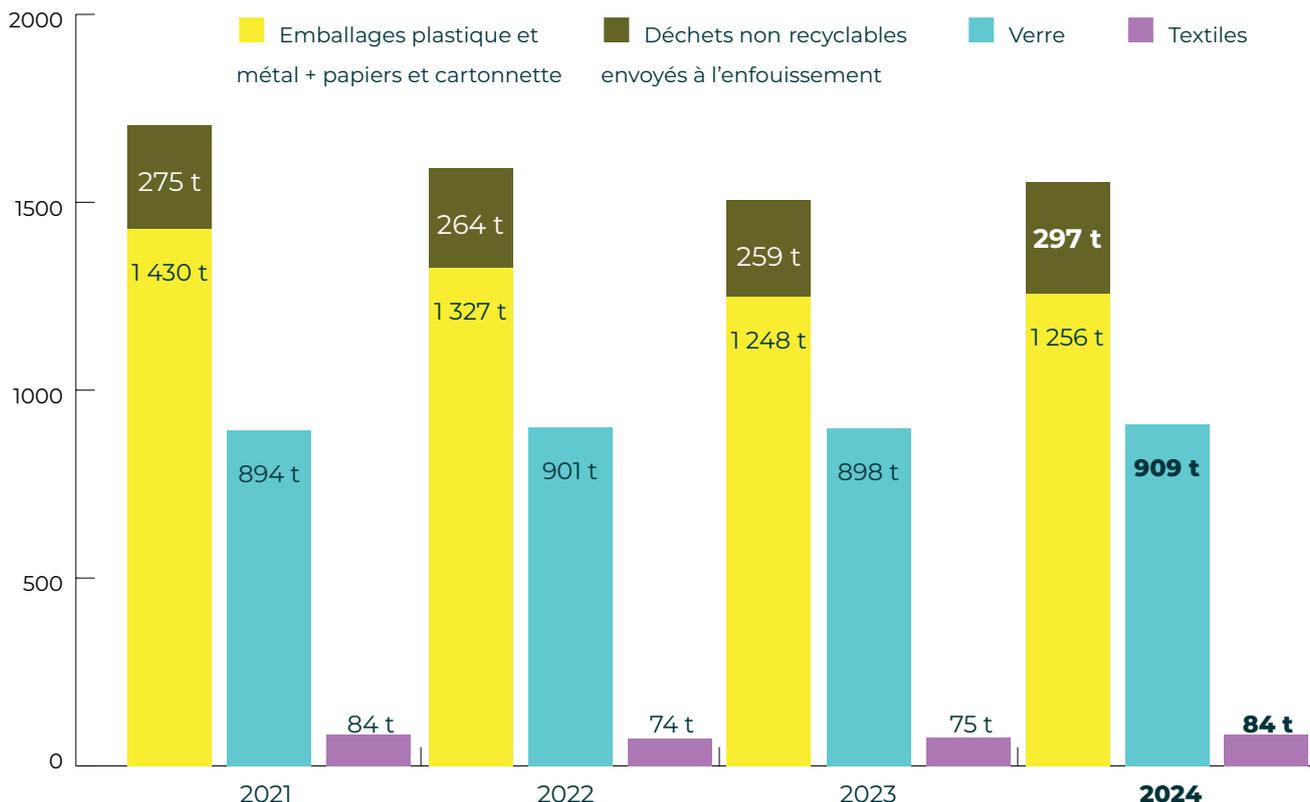
Où trouver les PAV ?

Bornes à verre : [www.cc-sereinarmance.fr/reduire-trier-et-valoriser-les-dechets/](http://www.cc-sereinarmance.fr/reduire-trier-et-valoriser-les-dechets/)

Bornes à textiles : [www.lerelais.org](http://www.lerelais.org)

### Tonnages collectés

Entre 2023 et 2024, les données restent relativement stables mais le tableau ci-dessous met en évidence l'augmentation de **14,5 %** des erreurs de tri et celle du tonnage des textiles : **+ 12 %**.





## 5• COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

Les déchèteries, espaces aménagés, réglementés, clôturés et surveillés par un gardien, permettent aux usagers d'évacuer les déchets non collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire.

Horaires d'ouverture		
Seignelay	Saint-Florentin	Brienon/A
Lun. Mar. Mer. Ven. Sam 10h-12h / 14h-17h*	Lun. Mar. Mer. Jeu. Ven. 10h-12h / 14h-17h*	Lun. Mer. Jeu. Ven. Sam 10h-12h / 14h-17h*
Fermé le jeudi	Samedi 9h-12h / 14h-17h*	Fermé le mardi

\* 18h en horaires d'été. Fermé dimanches et jours fériés.  
En cas d'alerte canicule dans l'Yonne, les horaires sont aménagés ► 07:00 - 13:00.

### Accueil

Une carte magnétique délivrée gratuitement au siège de la CCSA à Saint-Florentin permet l'accès aux trois déchèteries communautaires.

### Gestion

Les sites de Brienon/A et Seignelay sont gérés par la société Coved avec deux salariés (représentant 1,5 ETP).

Celui de Saint-Florentin est géré par la CCSA avec deux gardiens à temps plein et un agent à temps partiel employé via une structure intérimaire d'insertion.

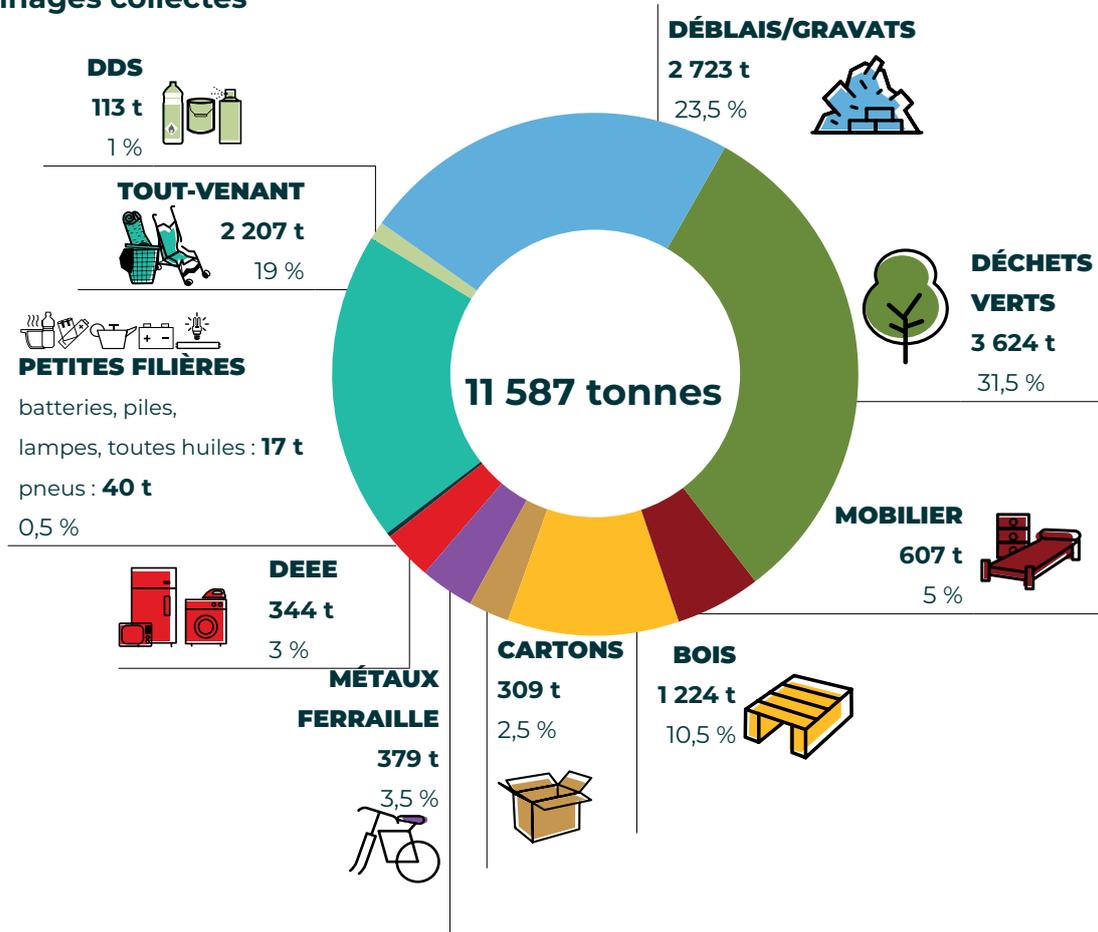
Déchets acceptés					
 Mobilier	 Tout venant	 Déchets verts	 Déblais/ Gravats	 Bois	 Piles / Accumulateurs
 Produits dangereux	 Huiles de friture	 Huiles de vidange	 Métaux/ Ferraille	 Lampes	 Particuliers* 4 pneus/foyer/an
 Cartouches d'encre	 Cartons bruns pliés	 Capsules Nespresso	 Radio-graphies	 Batteries	 Électroménager/ Écrans

\* Les professionnels sont tenus de s'adresser à leurs propres filières de récupération.

### Déchets refusés

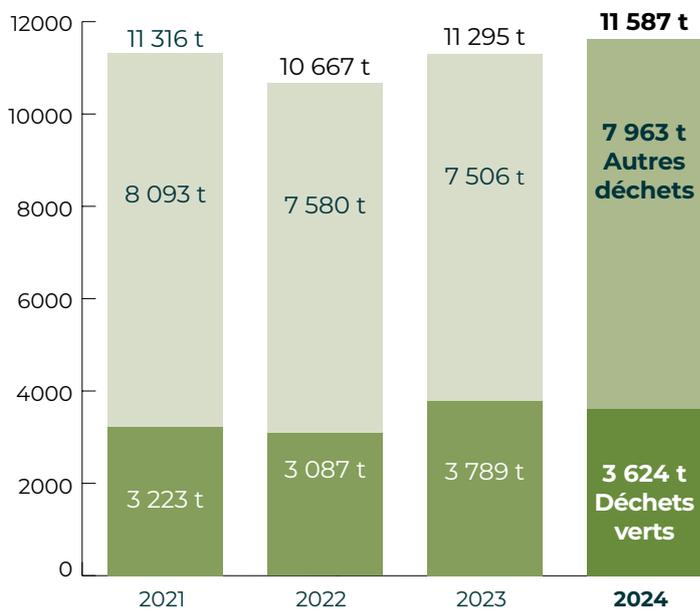
- Les ordures ménagères,
- les déchets putrescibles (sauf déchets verts et pelouses),
- les boues et matières de vidanges, les restes ou cadavres d'animaux,
- les médicaments et déchets hospitaliers,
- les produits inflammables ou explosifs,
- les pneus PL et agricoles,
- les bouteilles de gaz,
- les extincteurs,
- l'amiante.

### Tonnages collectés



### Évolution des tonnages

Les tonnages 2024 sont en hausse d'environ **2,5 %** par rapport à l'année 2023.



Performances (kg/hab./an)			
Année	Verts	Autres	Kilos
2024	155	340	495
2023	158	314	472
2022	129	317	446
2021	135	338	473

## 6• INDICATEURS DE TRAITEMENT

### Ordures ménagères et assimilées

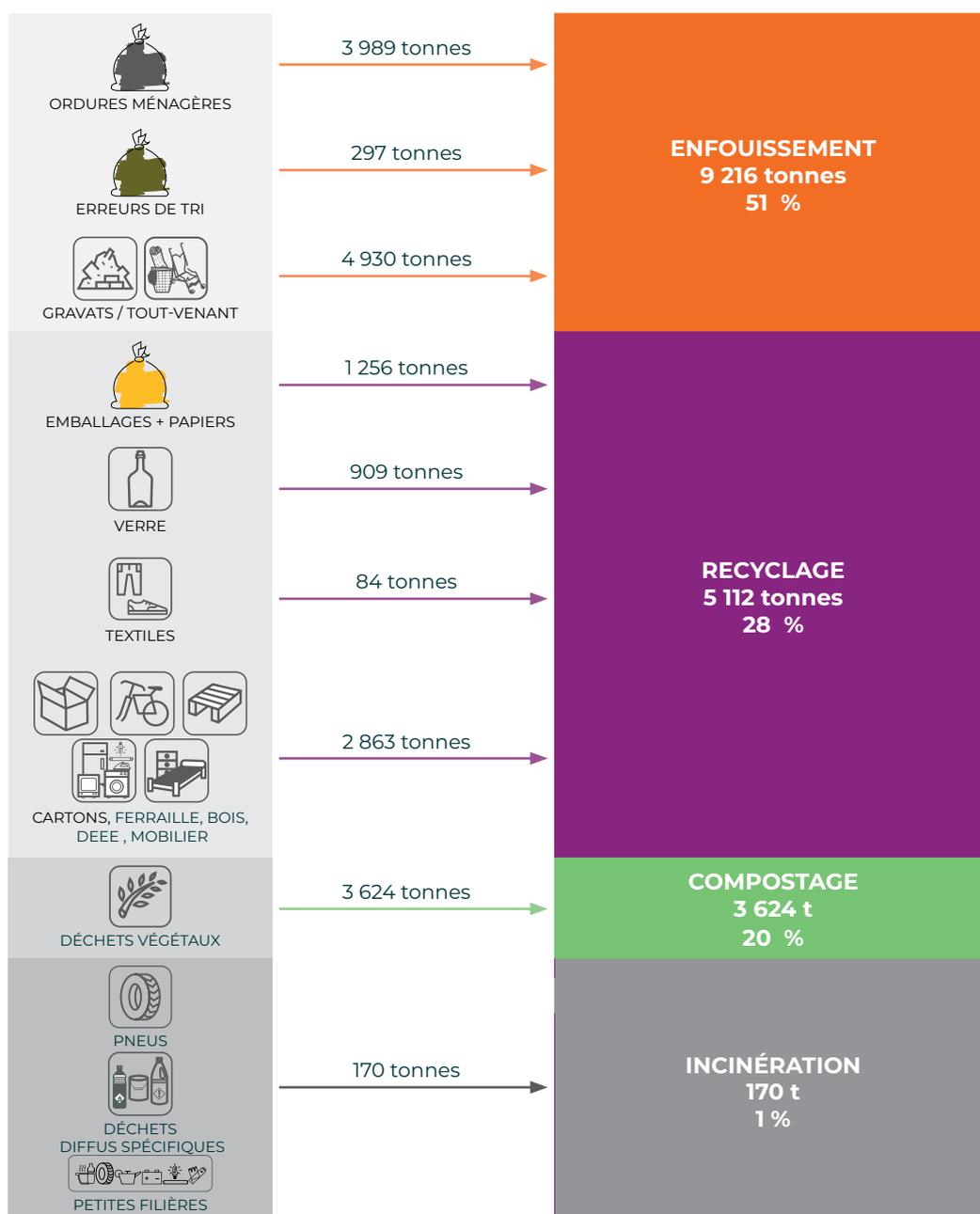
DÉSIGNATION	TRAITEMENT	2021	2022	2023	2024
OM (sacs noirs) et refus de tri	Enfouissement	4 659 t	4 545 t	4 380 t	<b>4 286 t</b>
Textile, sacs jaunes, verre	Recyclage	2 408 t	2 302 t	2 221 t	<b>2 249 t</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 067 t</b>	<b>6 847 t</b>	<b>6 601 t</b>	<b>6 535 t</b>

### Déchets issus des déchèteries

DÉSIGNATION	TRAITEMENT	2021	2022	2023	2024
Gravats, tout-venant	Enfouissement	5 201 t	4 924 t	4 733 t	<b>4 930 t</b>
Carton, bois, ferraille, DEEE, mobilier	Recyclage	2 693 t	2 479 t	2 582 t	<b>2 863 t</b>
Végétaux	Compostage	3 223 t	3 087 t	3 789 t	<b>3 624 t</b>
Déchets dangereux petites filières	Incinération	199 t	177 t	191 t	<b>170 t</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 316 t</b>	<b>10 667 t</b>	<b>11 295 t</b>	<b>11 587 t</b>

## 7• DE LA COLLECTE À LA VALORISATION

En 2024, la part des déchets valorisés (recyclage et compostage) est identique à celle de l'an dernier.



## Filières de traitement

Flux	Transport	Prestataires	Traitement
Déchets verts	Coved + Vert Compost	  <small>(10)</small> <small>(89)</small>	Compostage
Gravats / Tout-venant	Astradec	ISDND Coved Duchy <sup>(89)</sup>	Enfouissement Valorisation énergétique
Cartons	Astradec	 Emin Leydier <sup>(75)</sup>	Recyclage
Ferraille	Astradec	 ASTRADEC <sup>(89)</sup>	Recyclage
Bois	Astradec	 BRIENNON <sup>(89)</sup> Recyclage	Recyclage
DEEE	Astradec	 <small>(10)</small>  <small>(77)</small>	Recyclage
Mobilier	Bourgogne Recyclage	OPERENVI <sup>(89)</sup>	Recyclage
Pneus	Coved + Aliapur	 ALIAPUR	Incinération
Déchets diffus spécifiques	Triadis Services + Edib	 <small>(91)</small>  <small>(21)</small>	Incinération
Petites filières	Éco-organismes	Éco-organismes	Incinération

## 8• LES ACTIONS DU SDCY

### Fin de partenariat

Le Syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés centre Yonne dit Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY) a été créé en 1995 avec notamment, un objectif partagé à l'échelle de son territoire d'établir et d'animer un programme local de prévention des déchets.

Pendant de nombreuses années, le syndicat a ainsi été un partenaire privilégié avec une action qui était alors pleinement visible sur notre territoire. L'intérêt du syndicat était également lié au fait qu'il pouvait mobiliser des financements extérieurs et en faire bénéficier via l'action de ses agents l'ensemble des Communautés de son territoire.

Ainsi, il y a près de 8 ans, ses agents étaient-ils présents une semaine sur deux sur des animations sur le territoire Serein et Armance.

Au gré des évolutions internes du syndicat et des priorités d'action arrêtées par ce dernier, aucun agent dédié aux animations (jeunes, grand public, ...) n'est plus affecté sur notre territoire. Les actions sont désormais inscrites dans des démarches transversales émiettées sur son territoire et difficilement lisibles à l'échelle de notre collectivité. Au fur et à mesure des années, cela se concrétise par un appauvrissement du volet prévention au sein de nos rapports annuels.

En octobre 2024, notre établissement a décidé en compagnie de la Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise de quitter le syndicat.

Ceci aura pour conséquence de donner la possibilité à notre établissement de déployer son propre programme de prévention pour les années à venir.

## 9• LES ACTIONS DE LA CCSA

### Tests de caractérisation des déchets ménagers

À partir d'échantillons prélevés directement au dépotage des bennes sélectionnées à leur arrivée sur ISDND de Duchy, cette action consiste à obtenir une représentation fidèle de la composition des ordures ménagères résiduelles et assimilées.

La campagne de caractérisation s'est déroulée du 18 au 29 novembre 2024 et s'est appuyée sur un échantillonnage réparti sur 2 semaines afin de tenir compte de la collecte effectuée tous les 15 jours sur le territoire.

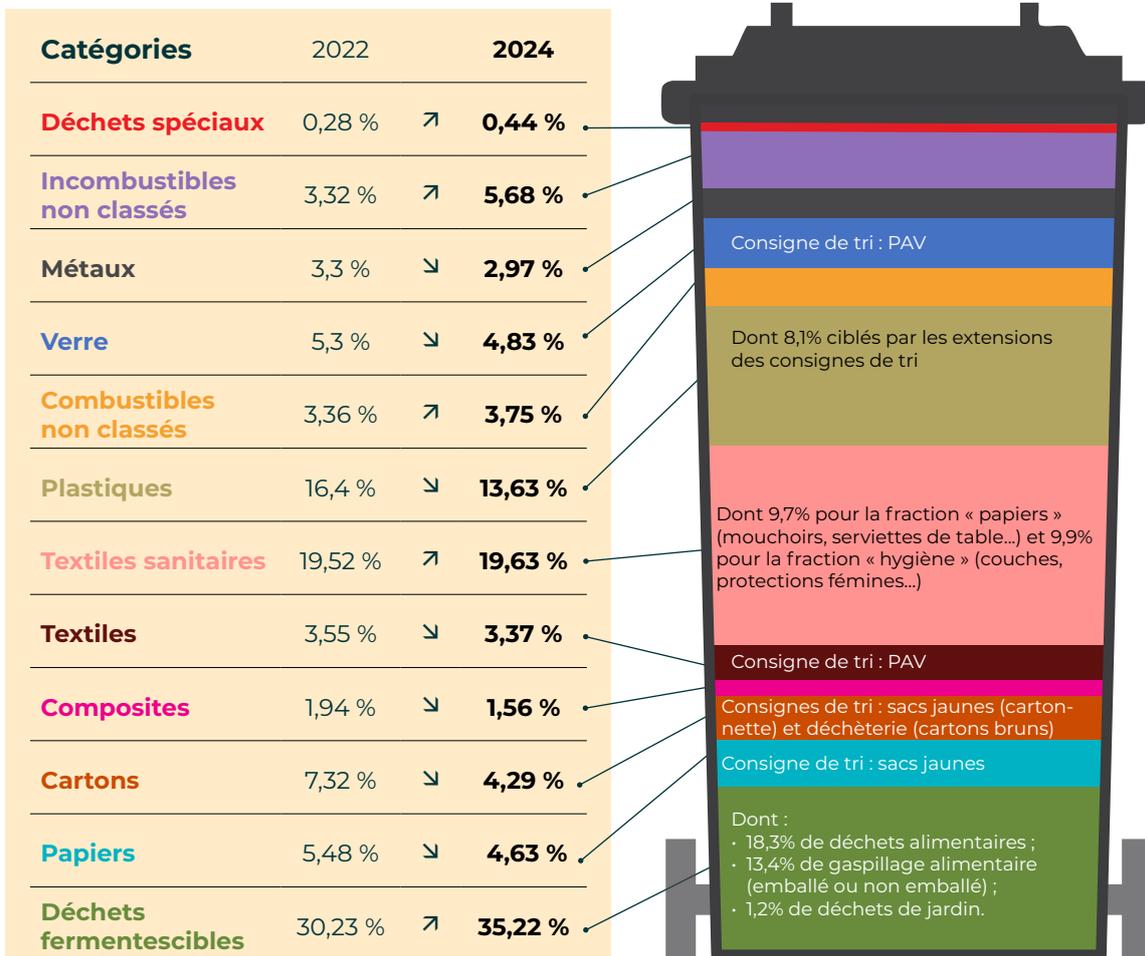
Les 16 échantillons réalisés lors de cette campagne représentent 7 tonnes 860 kg.

Tous les sacs ont été ouverts, passés au crible (3 tailles de mailles différentes : 100 mm, 20 mm et 8 mm) et triés suivant la nomenclature ci-dessous.

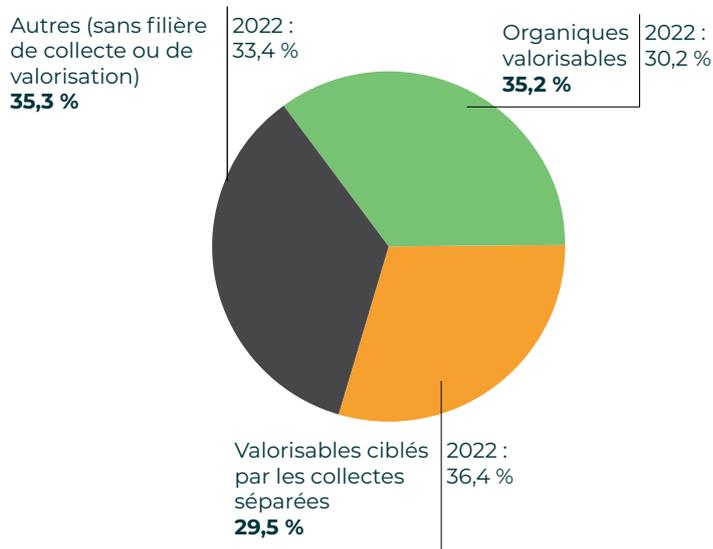
#### Catégories et sous-catégories triées

<b>Déchets fermentescibles</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Déchets alimentaires</li><li>• Produits alimentaires non consommés sous emballage</li><li>• Produits alimentaires non consommés sans emballage</li><li>• Déchets de jardin</li><li>• Autres putrescibles</li></ul>	<b>Plastiques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sacs poubelles noirs</li><li>• Autres sacs plastiques</li><li>• Autres films plastiques d'emballage</li><li>• Bouteilles et flacons PET</li><li>• Bouteilles et flacons polyoléfinés</li><li>• Autres emballages plastiques</li><li>• Autres plastiques</li></ul>
<b>Composites</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Emballages liquides alimentaires</li><li>• Petits appareils en mélange + câbles</li><li>• Autres emballages composites</li></ul>	<b>Papiers</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Emballages papiers</li><li>• Journaux, magazines et revues</li><li>• Imprimés publicitaires</li><li>• Papiers bureautiques</li><li>• Autres papiers</li></ul>
<b>Cartons</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Emballages cartons plats</li><li>• Emballages cartons ondulés</li><li>• Autres cartons</li></ul>	<b>Métaux</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Emballages métaux ferreux</li><li>• Emballages aluminium</li><li>• Autres métaux ferreux</li><li>• Autres métaux</li></ul>
<b>Combustibles non classés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Emballages en bois</li><li>• Maroquinerie</li><li>• Autres combustibles</li></ul>	<b>Incombustibles non classés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Emballages incombustibles</li><li>• Autres incombustibles</li></ul>
<b>Textiles sanitaires</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Textiles sanitaires (hygiène)</li><li>• Textiles sanitaires (papiers)</li></ul>	<b>Textiles</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Textiles (ECOTLC)</li></ul>
<b>Déchets spéciaux</b>	<b>Verre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Emballages en verre</li><li>• Autres verres</li></ul>

### Résultats des tests de caractérisation



### Potentiel de valorisation



Les chiffres démontrent que le contenu des sacs noirs peut encore être réduit, mais aussi qu'un tiers des déchets contenus dans ces poubelles n'a pas de filière de collecte/valorisation sur le territoire.

Idéalement, si tous les déchets étaient jetés dans les bonnes filières, **il ne resterait plus que 60 kg de déchets résiduels par an et par personne (170 kg en 2024).**



# SYNTHÈSE

## 18 122 tonnes traitées en 2024

18 383  
tonnes  
en 2021

17 514  
tonnes  
en 2022

17 896  
tonnes  
en 2023

**PORTE À PORTE  
ET PAV  
6 535 tonnes**

**PAR PERSONNE  
279 kg**

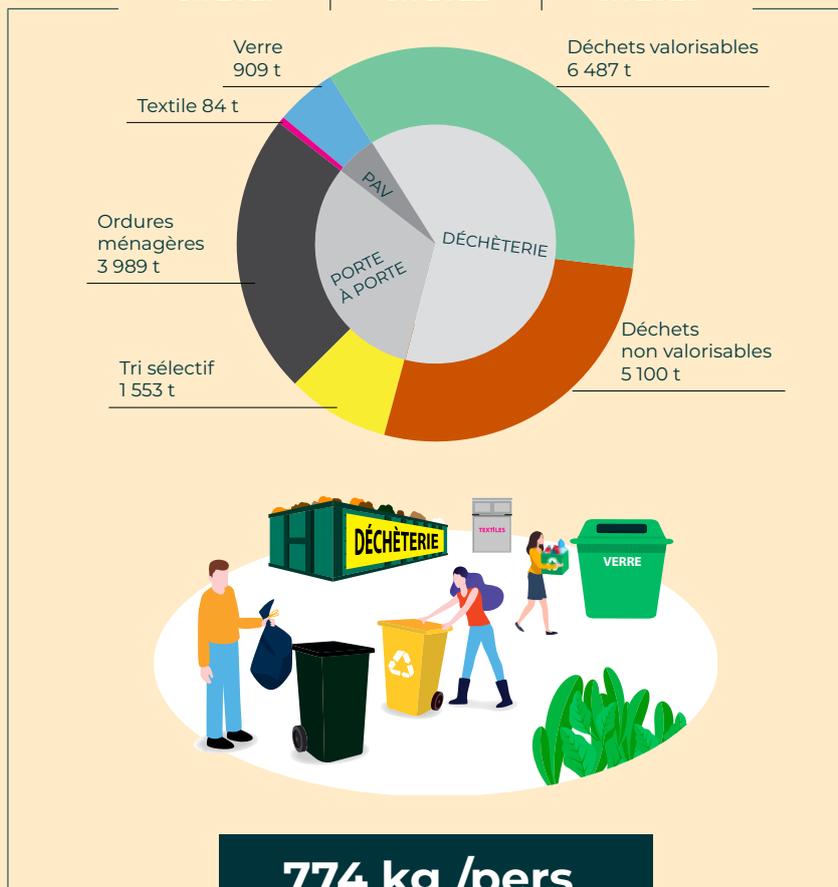
Sacs noirs  
**170 kg**

Sacs jaunes  
**53 kg**

Erreurs de tri  
**13 kg**

Verre  
**39 kg**

Textile  
**4 kg**



**DÉCHÈTERIE  
11 587 tonnes**

**PAR PERSONNE  
495 kg**

Cartons, ferraille,  
bois, mobilier, DEEE  
**122 kg/pers**

Végétaux  
**155 kg/pers**

Petites filières,  
déblais, gravats,  
tout-venant, DDS  
**218 kg/pers**

**774 kg /pers**  
748 kg en 2023

### Déchets qui pèsent lourd

**4 930 t**  
Déchets non valorisables

**4 286 t**  
OM et refus de tri

**3 624 t**  
Déchets verts

### Actions de prévention à la source

Adopter une consommation responsable,  
acheter durable,  
mieux trier en déchèteries.

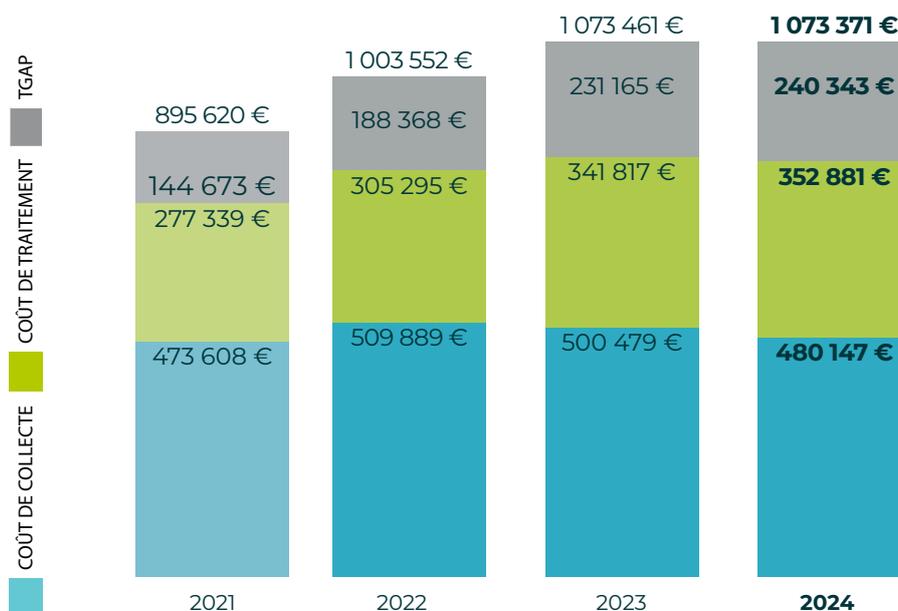
Composter les biodéchets,  
limiter le gaspillage alimentaire,  
mieux appliquer les consignes de tri.

Pailler, composter et broyer.

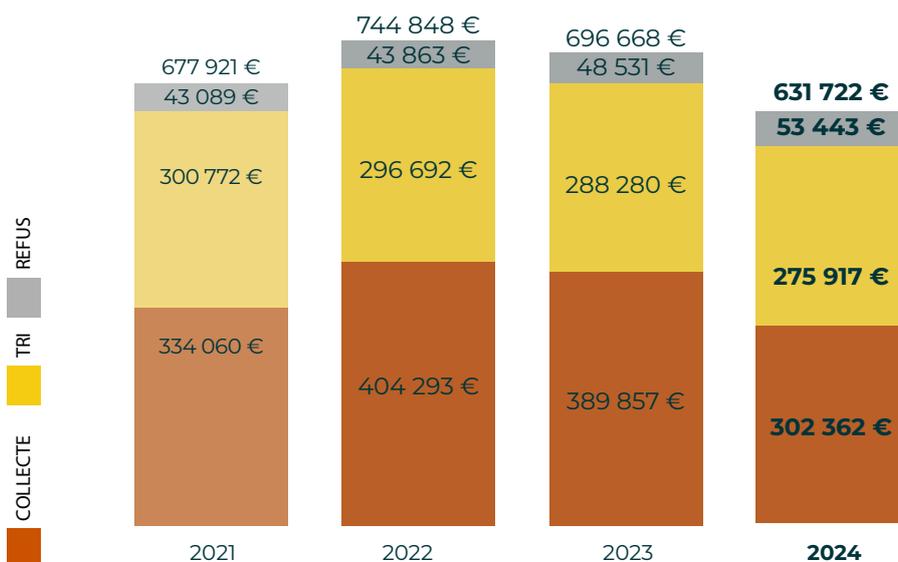
# INDICATEURS FINANCIERS

## 10• LES SOURCES DU COÛT

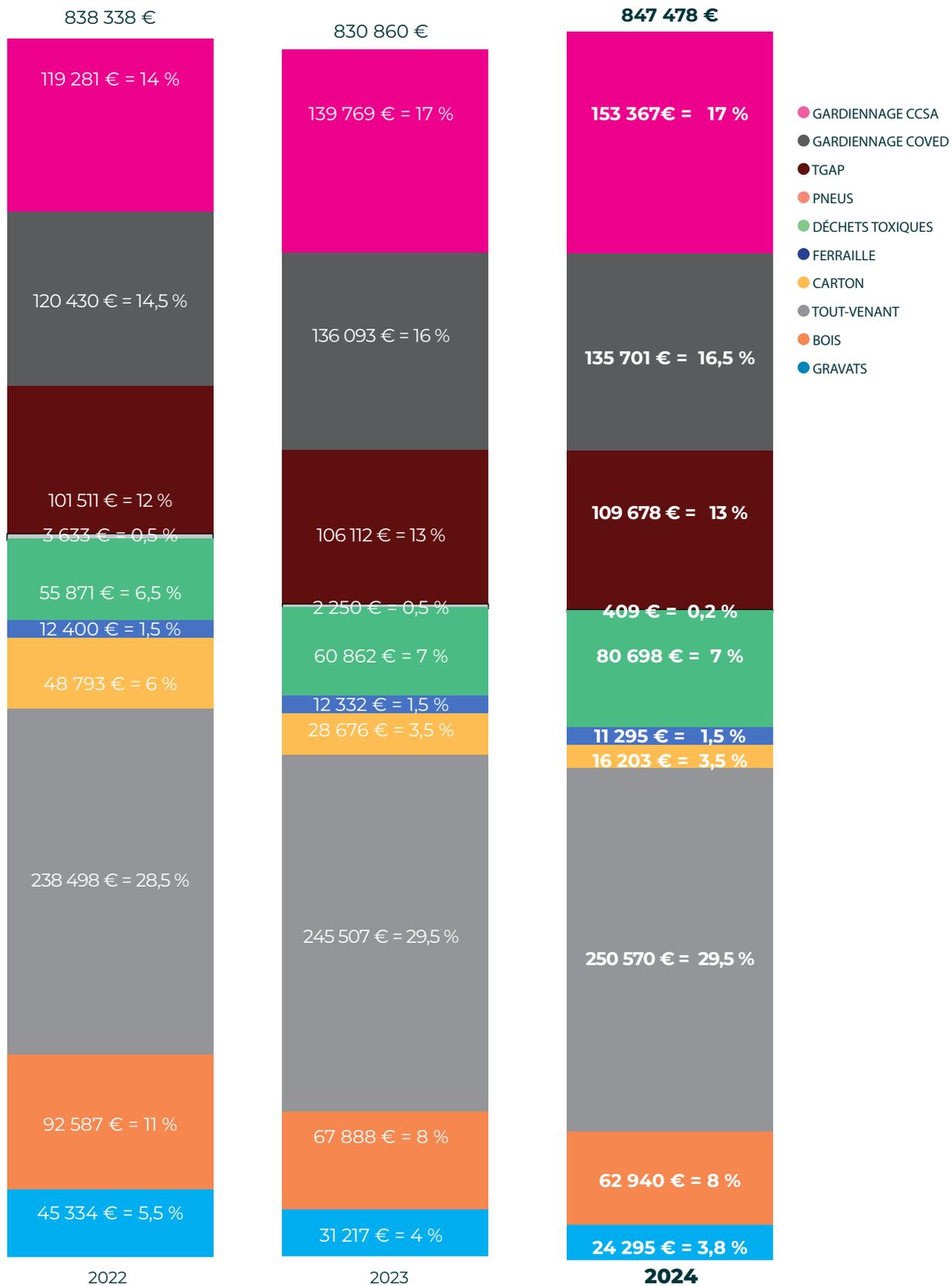
En porte à porte : coûts TTC des OM



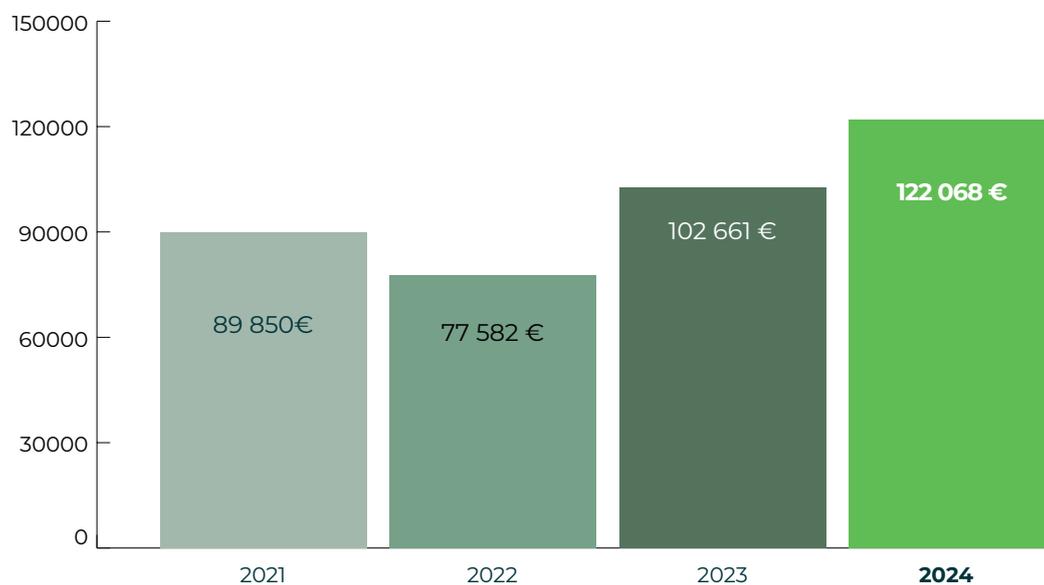
En porte à porte : coûts de collecte et traitement du tri



## Coûts liés à la gestion des déchèteries



### Coûts d'élimination des déchets verts



### Coûts des collectes de verre en PAV



## 11. ANALYSE FINANCIÈRE GLOBALE

Fonctionnement dépenses	Année 2022					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Charges de structures	92 006,73	46 344,62	0,00	21 571,74	0,00	159 923,09
Salaire et charges						
Coûts directs		188 163,68		112 097,16		300 260,84
Coûts administratifs	90 362,97	32 295,79	4 893,30	29 033,59	6 524,40	163 110,05
Total salaires et charges	90 362,97	220 459,47	4 893,30	141 130,75	6 524,40	463 370,89
Coûts des prestations de services	980 128,89	372 050,28	60 289,44	747 849,22	75 198,54	2 235 516,37
Intérêts des emprunts	0,00	685,71	0,00	6 511,19	0,00	7 196,90
Divers provisions et impayés	14 454,08					14 454,08
Amortissements	71 774,69	0,00	8 250,00	147 463,59		227 488,28
<b>TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 248 727,36</b>	<b>639 540,08</b>	<b>73 432,74</b>	<b>1 064 526,49</b>	<b>81 722,94</b>	<b>3 107 949,61</b>

Fonctionnement recettes	Année 2022					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Ventes des produits récupérés	1 575,00	233 546,86	28 839,86	81 496,74	0,00	345 458,46
Redevance des professionnels	15 713,56	0,00	0,00	0,00	0,00	15 713,56
Produits TEOM	961 384,24	581 302,10	59 620,73	817 300,81	64 589,12	2 484 197,00
Subvention des organismes	40 521,00	233 672,93	0,00	18 297,33	0,00	292 491,26
<b>TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 019 193,80</b>	<b>1 048 521,89</b>	<b>88 460,59</b>	<b>917 094,88</b>	<b>64 589,12</b>	<b>3 137 860,28</b>
						<b>29 910,67</b>

Fonctionnement dépenses	Année 2023					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Charges de structures	94 030,88	47 364,20	0,00	22 046,32	0,00	163 441,40
Salaire et charges						
Coûts directs		190 986,14		113 778,62		304 764,76
Coûts administratifs	91 718,41	32 780,23	4 966,70	29 469,09	6 622,27	165 556,70
Total salaires et charges	91 718,41	223 766,37	4 966,70	143 247,71	6 622,27	470 321,46
Coûts des prestations de services	1 031 528,42	391 561,19	63 451,11	787 067,63	79 142,07	2 352 750,42
Intérêts des emprunts	0,00	225,45	0,00	4 446,11	0,00	4 671,56
Divers provisions et impayés	31 966,73	0,00	0,00	0,00	0,00	31 966,73
Amortissements	68 257,20	0,00	7 520,00	140 707,28	0,00	216 484,48
<b>TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 317 501,64</b>	<b>662 917,21</b>	<b>75 937,81</b>	<b>1 097 515,05</b>	<b>85 764,34</b>	<b>3 239 636,05</b>

Fonctionnement recettes	Année 2023					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Ventes des produits récupérés	30 282,58	123 573,98	32 016,41	75 361,61	0,00	261 234,58
Redevance des professionnels	8 339,76					8 339,76
Produits TEOM	1 068 867,00	646 291,67	65 292,55	908 675,04	71 810,19	2 760 936,45
Subvention des organismes	46 599,15	168 723,87	0,00	21 041,93	0,00	236 364,95
<b>TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 154 088,49</b>	<b>938 589,52</b>	<b>97 308,96</b>	<b>1 005 078,58</b>	<b>71 810,19</b>	<b>3 266 875,74</b>
						<b>27 239,69</b>

Fonctionnement dépenses	Année 2024					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Charges de structures	95 441,34	48 074,66	0,00	22 377,01	0,00	165 893,02
Salaire et charges						
Coûts directs		193 850,93		115 485,30		309 336,23
Coûts administratifs	93 552,78	33 435,83	5 066,03	30 058,47	6 754,72	168 867,83
Total salaires et charges	93 552,78	227 286,77	5 066,03	145 543,77	6 754,72	478 204,07
Coûts des prestations de services	1 026 370,78	389 603,38	63 133,85	783 132,29	78 746,36	2 340 986,67
Intérêts des emprunts				2 757,00		2 757,00
Divers provisions et impayés	30 000,00					30 000,00
Amortissements	59 042,48	0,00	6 504,80	121 711,80	0,00	187 259,08
<b>TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 304 407,38</b>	<b>664 964,81</b>	<b>74 704,69</b>	<b>1 075 521,87</b>	<b>85 501,08</b>	<b>3 205 099,83</b>

Fonctionnement recettes	Année 2024					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Ventes des produits récupérés	29 495,23	120 361,06	31 183,98	73 402,21	0,00	254 442,48
Redevance des professionnels	8 464,86					8 464,86
Produits TEOM	1 079 555,67	652 754,59	65 945,48	917 761,79	72 528,29	2 788 545,81
Subvention des organismes	41 221,07	110 283,87	0,00	22 000,00		173 504,94
<b>TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 158 736,83</b>	<b>883 399,51</b>	<b>97 129,46</b>	<b>1 013 164,00</b>	<b>72 528,29</b>	<b>3 224 958,09</b>
						<b>19 858,26</b>

## 11• BILAN 2024 ET PERSPECTIVES 2025

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité des années antérieures depuis 2022 avec une réduction sensible des déchets collectés en porte à porte et tout particulièrement une baisse des ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) alors que le volume collecté en tri augmente légèrement.

C'est une concrétisation de l'évolution des comportements de nos concitoyens, phénomène peut-être en partie favorisé par le développement du compostage à domicile, que notre établissement a favorisé par la vente à tarifs très préférentiel de près de 200 composteurs en 2024.

Les tests de caractérisation réalisés en 2024 ont cependant mis en évidence, qu'il nous reste encore du travail à réaliser pour capter au mieux les déchets valorisables et réduire au minimum le volume de déchets non recyclables.

De la même manière, l'augmentation des tonnages collectés en déchèterie vient amoindrir notre performance même si pour une grande partie ces déchets sont valorisés et non enfouis. Refuser de prendre en charge certains déchets, notamment du bâtiment, nous ferait prendre le risque d'un fort développement des dépôts sauvages que nous avons su contenir depuis plusieurs années.

Enfin, avec la sortie de notre Communauté de communes du Syndicat des déchets de centre Yonne, notre établissement aura à construire dans les années à venir sa propre stratégie de prévention des déchets sur son territoire.



37 avenue du Général Leclerc  
89600 SAINT-FLORENTIN  
Du lundi au vendredi :  
9h - 12h / 14h - 17h  
Tel. 03 86 80 50 50  
courriel : [dechets@cc-sereinarmance.fr](mailto:dechets@cc-sereinarmance.fr)  
site : [cc-sereinarmance.fr](http://cc-sereinarmance.fr)